

ÉLECTIONS RÉGIONALES

La droite réserve
une place aux centristes

SI LES DÉTAILS concernant la composition de la liste d'union LR-UDI-MoDem pour les régionales (les 6 et 13 décembre), ne devraient être dévoilés que jeudi, certains noms commencent à fuiter, même si Pierre-Yves Bourazel, tête de liste LR à Paris, se refuse à tout commentaire. Il préfère laisser le soin à sa chef de file, Valérie Pécresse, de faire les annonces.

Ainsi, selon nos informations, un tiers des 24 places éligibles reviendrait aux centristes : trois pour le MoDem et cinq pour

l'UDI. Selon des sources centristes, les trois élus MoDem seraient Yann Wehring, Béatrice Lecouturier et Philippine Laniès. Côté UDI, l'ex-député et maire du XX^e arrondissement Didier Bariani ferait son retour. Les autres candidats UDI seraient deux conseillers régionaux sortants, Mustapha Saadi et Franck Cecconi, ainsi que Clotilde Derouard et Frédérique Dumas.

La députée européenne et conseillère de Paris MoDem Marielle de Sarnez devrait, elle aussi, figurer sur cette liste.

LONGPONT

A la pointe de la lutte contre
les risques cardiovasculaires

LA VILLE de Longpont-sur-Orge « a du cœur ». Et fait partie des 131 communes de France à avoir obtenu ce label. Car la municipalité s'est équipée de quatre nouveaux défibrillateurs (salle du 40, rue de Lormoy, espace communal Jean-Ferrat, relais assistants maternels et un appareil portatif dans le véhicule de la police municipale), en plus des trois déjà installés depuis 2012 (à la mairie, au gymnase et à la salle des Echassons).

La ville va plus loin dans la démarche en impliquant ses agents et les citoyens à son utilisation et aux gestes de premiers

secours. L'an dernier, une soixantaine d'écoliers volontaires ont bénéficié d'un apprentissage sur la conduite à tenir face à une victime inconsciente. Sur cette même période, l'ensemble du personnel communal a suivi une formation complète aux premiers secours. Une formation gratuite est maintenant proposée aux plus de 10 ans, un samedi par mois.

Prochaines formations ouvertes à tous, sur inscription en mairie : salle polyvalente de l'espace communal Jean-Ferrat les 14 novembre, 12 décembre, 16 janvier 2016, 6 février, 12 mars, 9 avril, 21 mai et 11 juin.

LONGJUMEAU

Un homme de 27 ans écroulé
après la bagarre

■ La soirée alcoolisée s'était transformée en cauchemar. Un homme de 27 ans a été déferé, dimanche, puis écroulé à la suite de la bagarre qui a éclaté dans la nuit de vendredi à samedi à Longjumeau. Vers 23 heures, le commissariat est alerté par plusieurs témoins d'une rixe, place de Bretten, entre une dizaine de personnes. À l'arrivée des secours, un homme, l'oreille en sang, est retrouvé à terre, inconscient. Il est aussitôt conduit à l'hôpital parisien Lariboisière (X^e). Si son pronostic vital n'était plus engagé hier soir, cet habitant de Longjumeau, âgé de 31 ans, reste dans un état très grave avec un hématome cérébral. L'auteur présumé du coup a quant à lui été interpellé dès le samedi matin, chez lui, à Longjumeau, par la sûreté départementale de l'Essonne. L'homme, en état d'ébriété très avancée au moment des faits, a reconnu lors de son audition avoir porté un coup de poing à la victime, qui l'aurait frappé juste avant. En tombant à terre, l'homme de 31 ans se serait violemment cogné le crâne sur la bordure du trottoir.

GRIGNY

Deux mineurs accidentés
à scooter

■ Deux garçons de 17 ans ont été transportés, hier après-midi, à l'hôpital Sud francilien de Corbeil-Essonnes. Les deux victimes ont eu un accident de la route à scooter, vers 14 heures, à Grigny, au niveau d'un rond-point. Selon les premiers éléments de l'enquête, le deux-roues aurait percuté un arbre sans qu'aucun autre véhicule ne soit impliqué. L'un des deux mineurs était hier soir dans un état grave, l'autre plus légèrement touché.

AIDE JURIDICTIONNELLE

Les robes noires de
l'Essonne durcissent le ton

Evry, hier. Pour faire entendre leur voix, les avocats du barreau de l'Essonne ont bloqué, pendant un peu plus d'une heure, l'accès au tribunal de grande instance. (L.P./G.)

ILS ONT DÉPLOYÉ des banderoles et bloqué l'accès au palais de justice. Ferme opposés aux propositions de la garde des Sceaux, Christiane Taubira, concernant la réforme et le financement de l'aide juridictionnelle, les avocats du barreau de l'Essonne se sont réunis, hier, devant le tribunal d'Evry. « Il faut remettre à plat tout le système de l'aide juridictionnelle. Ça fait vingt ans que ça ne fonctionne pas », tranche le bâtonnier, Philippe Miallet.

En 2014, 15 814 justiciables
du 91 en ont bénéficié

Grâce à l'aide juridictionnelle, les personnes disposant de faibles revenus peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale de leurs

frais d'avocat par l'Etat, qui en fixe le montant.

« En 2014, 15 814 dossiers du barreau de l'Essonne étaient concernés, indique le bâtonnier. Cela concerne autant des audiences civiles que des avocats d'office, des garde à vue et des interventions lors des permanences », ajoute-t-il.

Dans le cadre de l'aide juridictionnelle, la rémunération des avocats est basée sur des forfaits. « Si l'on prend l'exemple d'une garde à vue en Essonne, le barème prévoit une rémunération à hauteur de 301,29 €. Peu importe le nombre d'heures que l'on passe dessus », précise un avocat en distribuant des tracts. Avec cette réforme, « cette rémunération tomberait à 180 € », calcule une avocate.

« Un de mes dossiers a été ouvert en 2012, ajoute une consœur. Pour trois ans de procédure, je vais toucher 619 €. Parfois, cela revient à moins de 5 € de l'heure », regrette-t-elle.

Résultat, « les avocats ne pourront plus assurer de missions au titre de l'aide juridictionnelle, car leurs charges professionnelles deviendront insoutenables et leur indemnisation sera insignifiante, s'inquiète l'Union des jeunes avocats. Les moins aisés seront ainsi privés d'accès à la justice et devront se défendre seuls. »

Les avocats du barreau de l'Essonne ont prévu de suivre la consigne nationale : demander systématiquement le renvoi à une date ultérieure des affaires audiencées demain et jeudi.

FLORIAN GARCIA

MÉTROPOLE

Dernière ligne droite pour le Grand Paris

PLÉBISCITÉ OU CONSUÉ, le projet de Métropole du Grand Paris (MGP) arrive enfin dans sa dernière ligne droite. Au 1^{er} janvier 2016, cette nouvelle entité, composée de Paris, des trois départements de petite couronne (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine) et de sept communes de la grande couronne (Essonne et Val-d'Oise), verra officiellement le jour. Les villes avaient jusqu'à dimanche pour donner leur avis sur le découpage de cette métropole.

■ En quoi a consisté la phase
de concertation ?

Le projet de la MGP s'organise autour de douze grands territoires, amenés à remplacer les intercommunalités. Les conseils municipaux ont eu un mois pour donner leur avis, positif ou négatif, sur le découpage tel qu'il leur a été présenté, le rattachement de leur ville à tel ou tel grand territoire. C'est le préfet de région qui doit les rassembler, avant de transmettre le dossier au gouvernement.

■ Les contours des territoires
peuvent-ils encore changer ?

Si de nombreux élus redoutent que l'actuel schéma leur soit imposé malgré leur opposition, le gouvernement — c'est lui qui tranchera — peut encore procéder à des ajustements. Si le projet ne bouge pas, il sera transmis au Conseil d'Etat, qui aura un mois pour en publier le décret d'application. Toutefois, si Matignon décide de modifier tout ou partie de son découpage des territoires, les villes concernées par un éventuel changement devront être reconsultées.

■ Et au 1^{er} janvier,
il se passe quoi ?

La MGP et ses territoires entrent officiellement en scène, leurs compétences vont leur être transférées de manière progressive. Un conseil de métropole va être mis en place, ainsi qu'un conseil pour chaque territoire, les deux étant issus des conseils municipaux. Il est prévu que le conseil de la métropole soit élu au suffrage universel direct d'ici à 2020.

QUENTIN LAURENT

Six villes du département
sont concernées

L'agglomération des Portes de l'Essonne (Calpe), c'est bientôt fini. Les cinq villes qui la composent (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge) ont dit oui à la fin de l'été pour intégrer le Grand Paris. La ville de Viry-Châtillon les y rejoint. « Il fallait entrer dans la métropole pour ne pas être le paysan du Grand Paris, assurait début septembre Robin Reda, président (LR) de la Calpe. C'est un choix d'aller vers des territoires qui ont un potentiel économique. » Au 1^{er} janvier 2016, les six communes doivent fusionner avec Seine Amont, Val de Bièvre et des villes isolées au nord d'Orly afin de former le douzième établissement public territorial (EPT) de la métropole du Grand Paris.

Territoires d'infos
LA MATINALE TÉLÉ DE PUBLIC SÉNAT ET SUD RADIO
Présentée par CYRIL VIGUIER du lundi au vendredi à 8h00

PUBLIC SÉNAT SUD RADIO Le Parisien